

CONDITIONS GENERALES DE VENTES FORMATIONS INTER-ENTREPRISE

GENERALITES

La signature de la convention de formation professionnelle emporte acceptation sans réserve des conditions générales d'inscription aux stages de notre société stipulées ci-dessous, auxquelles il ne pourra être dérogé que par stipulations contraires spécialement prévues dans une confirmation d'inscription émanant de nos services.

OPTION

Vous nous avez consultés pour prendre une option sur la formation mentionnée dans cette convention de formation professionnelle. Ce présent document est destiné à confirmer l'inscription de la personne que vous désirez faire participer à l'une de nos sessions. Il est composé de la convention de formation professionnelle et de l'engagement d'inscription. Nous vous rappelons que vous pouvez encore examiner l'opportunité de votre choix grâce aux rubriques « compétences visées », « personnes concernées » et « parcours de formation » détaillées dans la page du catalogue correspondant à cette formation. Nous vous remercions de retourner ce présent document (convention de formation professionnelle et engagement d'inscription) avec votre signature et le cachet de votre société au plus tard 4 semaines avant le début du stage.

INSCRIPTION

L'inscription définitive ne prend effet, les conditions générales étant remplies, qu'à réception du présent document, composé de la convention de formation professionnelle et de l'engagement d'inscription, dont il sera tenu compte en fonction de l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre maximum de participants prévu. Le retour du présent document engage le signataire sur l'ensemble des conditions générales de vente de la formation.

CONVOCATION

Environ 3 semaines avant le début de la session de formation, il sera établi une convocation individuelle à l'adresse professionnelle du stagiaire pour transmission à celui-ci. Nous prions les participants de bien vouloir se munir de ce document qui leur sera demandé à l'accueil.

FACTURE ET ATTESTATIONS

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au destinataire précisé sur l'engagement d'inscription désigné dans le cadre : " Adresse pour l'envoi de la facturation ". En cas d'intervention partielle ou totale d'un tiers payeur nous vous prions de bien vouloir nous communiquer toutes les précisions nécessaires. La feuille d'émargement des participants sera envoyée au destinataire de la facturation précisé dans le cadre : " Adresse pour l'envoi de la facturation ". Une attestation individuelle de présence pourra vous être délivrée à votre demande suite à la formation.

A défaut de réception de la prise en charge OPCA dans un délai de deux mois après la date de réalisation de la formation, notre société se réserve le droit de facturer à l'entreprise la totalité des frais de l'action formation.

PRIX

Les prix de nos formations sont ceux figurant dans le catalogue annuel et sont valables pour l'année correspondante de réalisation de la formation. Nos prix sont exprimés hors de tous droits et taxes. Tous droits et taxes en sus, au taux normal en vigueur, sont à la charge du client facturé.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les particuliers, les paiements devront être effectués par chèque bancaire ou par virement bancaire à la commande. Pour les entreprises, les paiements devront être effectués par chèque bancaire ou par virement bancaire à réception de facture. Notre société se réserve le droit après examen du dossier, de réclamer, si elle le juge nécessaire, le paiement comptant avant le début du stage.

ANNULATION

Notre société se réserve la possibilité d'annuler ou de décaler la formation si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique, et informera alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Annulation et report : ils doivent impérativement nous parvenir par mail, ou courrier, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

- Pour toute annulation de participation à la session concernée parvenue à nos services entre 15 jours et 5 jours ouvrés avant le début du stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 50% du prix de la session.
- Pour toute annulation de participation à la session concernée parvenue à nos services moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 80% du prix de la session.
- Pour toute annulation de participation à la session concernée parvenue à nos services à partir de la date de début de stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.
- En cas de non présentation du stagiaire à la session concernée, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.
- En cas d'abandon en cours de formation du stagiaire à la session concernée, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.

RESPONSABILITE

Notre société ne pourra être tenue responsable des dommages immatériels, tels que perte de production, de revenus, de profit ou d'opportunité. Notre responsabilité est en toute hypothèse limitée au prix de la formation.

LITIGES

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal de Commerce de Nanterre.

Schneider Electric

LE HIVE

35, rue Joseph Monier

92500 Rueil Malmaison

France

Phone: + 33 (0) 1 41 29 70 00

schneider-electric.com